
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 OCTOBRE 2008 À 10 H À L'HÔTEL DE VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).

Étaient présents :

Le maire	Charles Huot
Les conseillers(ères)	Gil Bennett
	Donna Florence
	Michel Léger
	Bruce Perron
	Mark Uchwat
Le directeur général	Michel Trudel
Le secrétaire-trésorier	Robert Mearns

Résolution (08-79) : Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par le conseiller Perron, et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

On procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2008.

Résolution (08-80) : Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par le conseiller Uchwat, et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2008 soit adopté tel que lu.

Période de questions

1. M. French a témoigné de la reconnaissance au Conseil municipal pour les efforts déployés dans le cadre des travaux de remplacement du pont du chemin Barkmere et l'énergie affichée par ses membres, et leurs partisans, pour sensibiliser le gouvernement du Québec quant à la nécessité de procéder à la réfection du chemin Barkmere. Ces deux projets d'importance sont aujourd'hui complétés.
2. D. Miller s'est enquis de l'agrandissement proposé du stationnement du débarcadère principal. Il a été suggéré que la section est du stationnement existant soit agrandie. Au cours de l'année 2009, un comité du débarcadère évaluera les propositions présentées.

Urbanisme/Inspecteur en bâtiments/Opérations forestières

1. Le chef des installations publiques dépose son rapport pour la période ayant pris fin le 11 octobre 2008.
2. Avis de mutation :
 - De Peter Stadler à Peter J. Stadler et Marion Stadler, la moitié à chacun d'une demi-indivise des lots 14-20 et deux parties du lot 14, rang 5, canton Montcalm, LDE 6753.
 - De D. Schandera à R. Grunmuller Fassnacht, une demi-indivise du lot 14-3, rang 5, canton Montcalm, LDE 5923.
 - De Succession B. March Laviolette à V. Laviolette, lot 9, rang C, canton Montcalm, LDE 8635.
3. L'inspecteur en bâtiments dépose son rapport d'activité pour le mois de septembre 2008.
 - Permis : Voir liste ci-jointe.
4. Rapport du Comité consultatif en urbanisme (CCU) :
 - La précédente réunion a eu lieu le 9 octobre 2008.

- Statut des constats d'infraction publiés précédemment (se référer aux rubriques 8 et 9 de la section « Urbanisme »)
- Projet de concordance avec la réglementation de la MRC des Laurentides concernant la préservation des berges (se référer à la rubrique 6 de la section « Urbanisme »).
- Six candidats ont présenté leur candidature en vue d'occuper l'un des trois sièges vacants du CCU. Les services des six candidats seront retenus. Ainsi, F. Boucher, R. Filion, S. Jack, D. McVie, C. Romary et S. Thibault siègeront aux côtés de R. Cantor, B. Henderson, M. Léger et S. de Schulthess.
- Le projet de révision du plan d'urbanisme suit son cours sous la supervision de la firme de consultants Apur (se référer à la rubrique 5 de la section « Urbanisme »).

5. Projet de révision du plan d'urbanisme :

- Un certificat de conformité relatif au règlement N° 173 visant à modifier le règlement N° 90 en lien avec l'utilisation de parcelles de terre pour l'aménagement de chemins privés a été émis par la MRC des Laurentides puis reçu par la Ville.
- Dans le cadre du projet de révision du plan d'urbanisme, la formation d'un groupe de travail mixte, composé de représentants du Conseil municipal, du CCU et du CCE, sera proposée. La date de notification dépend de la réception de données additionnelles de la part de la MRC des Laurentides en relation avec l'actualisation de la carte portant sur le territoire de la ville de Barkmere.

- Résolution (08-81) :

CONSIDÉRANT QUE le statut cadastral des lots réservés à des fins d'aménagement de chemins doit être clarifié eu égard au projet de révision du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le statut cadastral des lots susmentionnés nécessite la tenue d'une séance de consultation pour en établir la définition;

Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par la conseillère Florence, et il est résolu :

QUE le directeur général soit mandaté pour octroyer à la firme Murray, Patenaude, Maltais un contrat prévoyant l'élaboration d'une définition pour l'expression « lot réservé à des fins d'aménagement d'un chemin »;

Que la valeur de la phase initiale du contrat ne pourra excéder 1000 \$.

6. Projet de règlement N° 176 - concordance avec la réglementation de la MRC des Laurentides concernant la préservation des berges : Une proposition visant une première lecture sera présentée lors de la séance courante du Conseil municipal du 8 novembre 2008.

7. Résolution (08-82) :

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a besoin d'aide pour répondre à la demande croissante en ce qui concerne les services d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, dans le passé, Caroline Aubertin a travaillé sous contrat pour accomplir divers services d'urbanismes requis par la ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE Caroline Aubertin a une bonne connaissance de la réglementation de la ville de Barkmere et de la L.A.U. du gouvernement du Québec;

Il est proposé par la conseillère Florence, appuyée par le conseiller Perron, et il est résolu :

QUE la ville de Barkmere procède à la création d'un second poste d'inspecteur en bâtiments en vue d'assister l'actuel directeur général et inspecteur en bâtiments dans l'exercice de ses fonctions;

QUE soit attribué à Caroline Aubertin le titre d'inspecteur en bâtiments pour remplir le second poste d'inspecteur en bâtiments susmentionné pour le compte de la ville de Barkmere.

8. Résolution (08-83) :

CONSIDÉRANT QU'UN constat d'infraction a été émis à M. J. Labbé pour infraction au règlement de nuisances (éclairage abusif);

CONSIDÉRANT QUE M. J. Labbé, après intervention de l'inspecteur en bâtiments, a jugé bon de coopérer et de corriger la nuisance décrite dans le constat d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'après inspection de l'inspecteur en bâtiments la situation a été régularisée;

Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par le conseiller Uchwat, et il est résolu :

QU'UNE demande soit présentée par le directeur général de la ville de Barkmere à la cour de Sainte-Agathe-des-Monts pour retirer le constat d'infraction susmentionné.

9. Résolution (08-84) :

CONSIDÉRANT QU'UN constat d'infraction a été émis à Mme. L. Dugan (Kingan) pour infraction au règlement provincial portant sur le traitement des eaux usées (Q2r8) en lien avec l'usage d'une fosse septique en mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE Mme L. Dugan (Kingan), après intervention de l'inspecteur en bâtiments et réception du constat d'infraction, s'est aussitôt conformée en entreprenant les démarches nécessaires en vue de corriger la situation et éventuellement procéder à l'installation d'une nouvelle fosse septique conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT les coûts que devrait encourir la municipalité pour poursuivre les procédures légales;

Il est proposé par le conseiller Léger, appuyé par le conseiller Uchwat, et il est résolu :

QU'UNE demande soit présentée par le directeur général de la ville de Barkmere à la cour de Sainte-Agathe-des-Monts pour retirer le constat d'infraction susmentionné.

10. Un avis de motion a été signifié par le conseiller Léger en vue de la présentation d'un règlement visant à modifier le règlement N° 92 en lien avec l'émission de permis de construire dans le cadre de travaux de rénovation et de réparation.

11. Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE) :

- La prochaine rencontre aura lieu le 11 octobre 2008.

- Le Comité travaille à la préparation d'un « plan directeur » composé de recommandations devant être soumises au CCU.

12. Demande de fermeture de chemins forestiers - ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRFN) :

- Le maire Huot, le conseiller Léger et le directeur général de la MRC des Laurentides ont rencontré les représentants du MRFN et confirmé que les relations étaient bonnes.

- Les représentants du MRFN ont convenu que les chemins forestiers devraient être fermés, à l'exception de ceux qui, dans le passé, ont été utilisés par des propriétaires fonciers, autres que le gouvernement, pour prévenir l'enclavement.

- Des constats d'infraction accompagnés d'amendes en lien avec l'abattage d'arbres seront émis par la MRFN aux propriétaires de chemins dont la construction a été réalisée sans permis.

- La MRFN accordera à K. Nymark/T. Larder l'usage provisoire, pour le transport de matériaux de construction, d'un chemin contigu à leur propriété dont la construction a été réalisée sans permis. Cette autorisation se veut temporaire, et le chemin devra être fermé aussitôt la livraison des matériaux terminée.

- Conformément au projet de révision du plan d'urbanisme de la ville de Barkmere en lien avec la construction de chemins, aucune autorisation additionnelle ne sera accordée par la MRFN pour la construction de nouvelles routes d'ici l'été 2009.

- Parallèlement à l'avancement du projet de révision susmentionné, des sessions de travail seront conjointement organisées par le MRFN et la ville de Barkmere.

- La Ville est en attente des avis signifiant les fermetures de chemins et les constats d'infraction susmentionnés.

Affaires juridiques

1. Travaux de construction réalisés sur les chemins privés (résolution 08-36) : (se référer à la rubrique 12 de la section « Urbanisme »)

2. Travaux de construction sur la propriété du Dr. Myles (D. Artola) :

- À titre de conseiller juridique de la ville de Barkmere, la firme Bélanger-Sauvé a indiqué que dans sa forme actuelle, la réglementation connexe ne pourrait appuyer légalement l'émission d'un constat d'infraction en lien avec lesdits travaux de construction.

- À la lumière de l'avis mentionné plus haut, une lettre sera transmise au Dr. Myles détaillant à la fois les faits historiques et ledit avis juridique. Par ailleurs, il sera demandé au Dr. Myles de faire preuve de bonne volonté dans ce dossier et de procéder d'une manière qui respecte l'état d'esprit de la réglementation connexe.

MRC et affaires gouvernementales

1. Rapport de la MRC :

- Rien à signaler pour le moment. La prochaine rencontre aura lieu le 16 octobre 2008.

- Résolution (08-85) : Il est proposé par la conseillère Florence, appuyée par le conseiller Léger, et il est résolu :

QUE la conseillère Susan de Schulthess agisse comme maire suppléant de la ville de Barkmere lors de la réunion de la MRC des Laurentides du 16 octobre 2008.

2. Pacte de la ruralité 2008 :

Résolution (08-86) :

CONSIDÉRANT QUE la demande en lien avec le Pacte de la ruralité 2008 intitulée Filo ne peut être rendue à terme pour des raisons techniques;

CONSIDÉRANT QUE d'autres besoins plus urgents ont vu le jour, et pour éviter de perdre les sommes disponibles;

Il est proposé par le conseiller Perron, appuyé par le conseiller Léger, et il est résolu :

QU'UNE autre demande en lien avec le Pacte de la ruralité - volet I pour l'aménagement et la transformation d'un bâtiment existant en centre communautaire et en salle de réunion soit présentée;

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général, Michel Trudel, comme signataire

3. Volet II 2008-9 : Rien à signaler pour le moment.

Sécurité publique/Protection civile

Service d'incendie :

- Les démarches se poursuivent avec Bell Canada concernant le processus d'identification en lien avec le service d'urgence 911.

- Une rencontre aura lieu avec la municipalité de Montcalm pour déterminer quels sont les besoins en matière de bornes sèches et discuter de leur répartition sur le territoire.

Communications/Technologie/Bulletin

1. La date de tombée pour les articles de la prochaine édition du *Bulletin* est le 21 octobre 2008.

2. Il est désormais possible à partir du site Web de la Ville de consulter les procès-verbaux des séances du Conseil municipal des dix dernières années et d'accéder à une catégorisation des règlements existants.

Gestion du débarcadère

Il est rappelé aux citoyens que pour accéder au lac en cette période de l'année, ces derniers doivent communiquer avec la gardienne du débarcadère, Iona Miller, au moins 24 heures à l'avance.

Parcs/Enseignes

1. Des panneaux d'identification de la Ville ont été érigés sur le chemin Duncan.

2. Des panneaux de limitation de la vitesse à 70 km/h ont été érigés sur le chemin Barkmere.

Mesures sanitaires

1. Le service de collecte des ordures de grande dimension accessible en tout temps au débarcadère principal sera interrompu au cours de la semaine du 13 octobre 2008.
2. Une proposition sera soumise pour que le service de collecte des ordures de grande dimension ne soit plus offert sur une base permanente en 2009, mais bien à des périodes prédéterminées comme c'était le cas en 2008.
3. La collecte des ordures ménagères de porte en porte dans le Vieux Village est présentement à l'étude.

Navigation/Bouées

Les bouées seront retirées des eaux du lac lorsque la saison de navigation prendra fin.

Finances/Budget/Vérification/Évaluation

1. Résolution (08-87) : Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Léger, et il est résolu que les comptes ci-dessous soient payés : Adopté.

0810-1	Yvon Dion	Salaire – Chef des instal. pub.	942,38
0810-2	Robert A. C. Mearns	Salaire – Secrétaire-trésorier	1 472,47
0810-3	Iona Miller Dion	Salaire - Gardien (09-14/10-11)	480,49
0810-4	Charles Huot	Honoraires – Conseiller	3 547,33
0810-5	Mark S. Uchwat	Honoraires - Conseiller	1 182,45
0810-6	Susan de Schulthess	Honoraires – Conseillère	1 182,45
0810-7	Donna Florence	Honoraires – Conseillère	1 182,45
0810-8	Michel Léger	Honoraires – Conseillère	1 182,45
0810-9	Peter H. C. Mitchell	Honoraires - Conseil. (11-07/02-08)	394,15
0810-10	Bruce Perron	Honoraires – Conseiller	1 182,45
0810-11	Gilbert Stuart Bennett	Honoraires - Conseil. (05-08/10-08)	591,23
0810-12	Bell Canada	Téléphone - Hôtel de ville	138,90
0810-13	Bell Canada	Téléphone – Service d'incendie	82,95
0810-14	Hydro-Québec	Éclairage de la rue	315,19
0810-15	Hydro-Québec	Hydro – H. de ville/Garage	84,56
0810-16	Hydro-Québec	Électricité – Marina	31,32
0810-17	Bell Mobilité	Dépenses – Sécurité (pagette)	69,79
0810-18	Yvon Dion	Dépenses - Chef des instal. pub.	368,50
0810-19	Robert A. C. Mearns	Dépenses – Secrétaire-trésorier	725,00
0810-20	Robert A. C. Mearns	Équipement	50,00
0810-21	Charles Huot	Dépenses – Conseiller	1 806,90
0810-22	Mark S. Uchwat	Dépenses – Conseiller	602,30
0810-23	Susan de Schulthess	Dépenses – Conseillère	602,30
0810-24	Donna Florence	Dépenses – Conseillère	602,30
0810-25	Michel Léger	Dépenses – Conseiller	602,30
0810-26	Peter H. C. Mitchell	Dépenses - Conseil. (11-07/02-08)	200,77
0810-27	Bruce Perron	Dépenses - Conseil.	602,30
0810-28	Gilbert Stuart Bennett	Dépenses - Conseil. (05-08/10-08)	301,15
0810-29	L'Information du Nord	Avis public	285,58
0810-30	Min. des Finances	Sûreté du Québec (2 ^e vers.)	29 293,00

0810-31	Kimberley Lamoureux	Dép. – Édifice (rapport)	128,08
0810-32	RI Imprimerie	Dép. - Édifice (enveloppes)	84,66
0810-33	Bélanger Sauvé	Honoraires prof. - Conseil. juridique	578,20
0810-34	Municipalité de Montcalm	Entretien - Chemin Duncan	99,78
0810-35	Municipalité de Montcalm	Service d'incendie (1/4)	2 132,00
0810-36	Municipalité Huberdeau	Service d'incendie (1/4)	2 132,00
0810-37	J. V. Maintenance Inc.	Contrat – location de quais (25%)	2 567,93
0810-38	Robert A. C. Mearns	Petite caisse – Secrétaire-trésorier	268,17
0810-39	Michel Trudel	Contrat – Dir. gén./Insp. en bât.	4 077,60
0810-40	Michel Trudel	Dép. - Dir. gén./Insp. en bât.	291,58
0810-41	Caroline Aubertin	Services d'urbanisme	1 466,25
0810-42	Bell Mobilité	Téléphones cellulaires	156,22
0810-43	Rec. gén. du Canada	Déd. à la source – Canada	432,60
0810-44	Min. du Revenu du Qc	Déd. à la source – Québec	1 168,64
0810-45	Municipalité Arundel	Enl. neige ch la Montagne (2007-8)	1 601,95

2. Le secrétaire-trésorier a déposé un résumé des recettes et déboursés en date du 30 septembre 2008. Un bref compte-rendu a ensuite été présenté par le conseiller Uchwat.

Installations publiques/Voirie

1. Subvention pour la réfection de routes en 2008-2009 : Rien à signaler pour le moment.
2. Inspection du barrage :
 - Le dépôt du rapport préliminaire est prévu en octobre 2008.
 - Il est anticipé que le barrage nécessitera certaines réparations.
3. Réfection du chemin Barkmere :
 - Une lettre sera envoyée au ministère des Transports en vue de le féliciter, au même titre que l'entrepreneur en construction désigné, pour la qualité des travaux de réfection réalisés sur le chemin Barkmere. Une copie de ladite lettre sera également envoyée au député Whissel.
 - Par ailleurs, la Ville transmettra ses félicitations au ministère des Transports pour le travail de qualité réalisé dans le cadre du projet portant sur le remplacement du pont du chemin Barkmere.
4. Contrat de déneigement 2008-2009 :
 - Une invitation à soumissionner a été transmise à R. G. Miller, Gilbert Miller et D. O'Shaughnessy.
 - Résolution (08-88) :
Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par le conseiller Mitchell, et il est résolu :
QU'un contrat de déneigement soit octroyé à R. G. Miller pour la saison 2008-2009;
QUE ledit contrat renferme les conditions suivantes :
A-) Enlèvement de la neige et sablage :
 - de l'entrée et du stationnement de l'hôtel de ville;
 - de l'entrée de l'ancien poste d'incendie;
 - du chemin des Jésuites;
 - d'un passage menant au lac des Écorces afin d'offrir un accès permanent à une source d'eau au personnel du service d'incendie.
 - B) Présentation d'un document écrit prouvant l'existence d'une assurance-responsabilité civile protégeant l'entrepreneur :
QUE la valeur dudit contrat de déneigement soit de 2500 \$, et que celui-ci soit réglé en deux versements.
5. Résolution (08-89):
CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite proroger l'entente portant sur l'enlèvement de la neige et le sablage conclue avec la municipalité du canton d'Arundel applicable à la section du chemin de la

Montagne traversant le territoire de la ville de Barkmere;

Il est proposé par le conseiller Uchwat, appuyé par la conseillère Florence, et il est résolu :

QUE le secrétaire-trésorier communique, par écrit, avec la municipalité du canton d'Arundel pour s'informer sous quelles conditions celle-ci pourrait assurer le déneigement et le sablage de la portion du chemin de la Montagne traversant le territoire de la ville de Barkmere.

Levée de l'assemblée et tenue de la prochaine assemblée

La prochaine séance régulière de l'assemblée du Conseil municipal aura lieu le samedi 8 novembre 2008 à 10 h à l'hôtel de ville de Barkmere (Québec). Une réunion à huis clos se tiendra à 8 h.

La conseillère Florence propose la levée de l'assemblée.

Approuvé par :

Certifié par :

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date									
	An	Cat	#	Dem #	Type	LDE	Prop	Dec	
27-sept-08	2008	01	034	2008-01-041	Construction	3323	Blackwell	dock repair	
04-oct-08	2008	01	035	2008-01-040	Construction	2790	Audrey Bennett	Reconstruction système septique	
08-oct-08	2008	01	036	2008-01-042	Construction	3323	M. Blackwell	Installation septique	
10-oct-08	2008	01	037	2008-01-038	Construction	3099	Renée Provost	Reconstruction quai	

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date									
	An	Ct	#	Dem #	Type	LDE	Prop	Desc	
27-sept-08	2008	04	018	2008-04-018	Certificat	3323	M.Blackwell	abatage d'arbres (14)	
01-oct-08	2008	04	019	2008-01-033	Certificat	2077	Gilles Gareau	Réparation fondation, drainage, acces barge	
04-oct-08	2008	04	020	2008-04-20	Certificat	8391	M. Leger	abatage d'arbres (3)	
08-oct-08	2008	04	021	2008-04-021	Certificat	2920	M Walker	Rénovation bat. Principal	
08-oct-08	2008	04	022	2008-04-022	Certificat	6690	Runnalls / Mcvie	abatage d'arbres (9)	

SEPTIC PUMPING

Date recu	LDE	Prop	Date pomp.	Description
20-sept-08	53 Patry	Ladouceur	20-sept-08	Pomp. Tremblant
08-oct-08	4 ch. Flo	C. Lagacé	29-sept-08	P.Sani.Tremblant